Président Mr DEGTIAR Michel 104 allée Maurice RAVEL 71450 BLANZY☎ 06.76.08.32.69
E-mail : michel.degtiar@wanadoo.fr

COMITE DEPARTEMENTAL
DE TENNIS DE TABLE
DE SAONE ET LOIRE

Mercredi 29 Juin 2005

REGLEMENTATION ARBITRAGE

Rentre en vigueur dès septembre 2005

CLUBS NATIONNAUX et REGIONAUX et PRE. N .

FC GUEUGNON	21 licences	2 prestations
UPCV	92 licences	9 "
CHALON TT	81 licences	8 "
TT CHAGNY	50 licences	5 "
JS OUROUX	60 licences	6 "
EPRL CHARNAY	52 licences	5 "
TT MONTCEAU	62 licences	6
ASL CHATENOY	42 licences	4
ST REMY	36 licences	4
ATT LE BREUIL	57 licences	6
TTHM	36 licences	4

Ces clubs devront fournir obligatoirement pour une saison un nombre de prestations égal à 10% de leur effectif
Une amende de 15 €sera infligée par prestation non faite.
Il sera demandé à ces clubs de posséder au moins 3 arbitres officiels en règle de leurs recyclages.
De plus il leur sera demandé de posséder 1 JA1 par équipe évoluant en régionale et 1 JA2 qui officieront
Au moins 3fois dans la saison sur les compétitions Régionales ou Départementales.

CLUBS DEPARTEMENTAUX

CTTC MACONNAIS	25 licences	3 prestations
JG MONTCHANIN	24 licences	2
ST VT BRAGNY	20 licences	2
TT AS SOMME LOIRE	36 licences	4
SAONE et BRESSE TT	30 licences	3

Ces clubs devront fournir obligatoirement pour une saison un nombre de prestations égal à 10% de leur effectif
Une amende de 15 €sera infligée par prestation non faite.
Il sera demandé à ces clubs de posséder au moins 1 arbitre régional ou 2 arbitres clubs en règle de leurs recyclages.
De plus tous les clubs évoluant en D1 ou D2 par équipe doit posséder 1 JA1.

ATTENTION : Pour les clubs devant monter en régional à l' inter saison ou en fin de saison , l'obligation CLUBS REGIONAUX leur sera appliquée.

NOTA : à chaque appel d'arbitres pour une compétition, les volontaires seront choisis par le responsable de commission d'arbitrage. Si, pour une raison ou une autre, un arbitre n'est pas retenu , la prestation sera comptée malgré tout.